Actions en justice – 2014

Publié le 29 décembre 2014 sur le site d'Ibuka France

Communiqué de Presse d'Ibuka France

L'association Ibuka France œuvrant pour la mémoire des victimes du génocide des Tutsi salue la décision de la Cour d'assises de Paris du 14 mars 2014 condamnant Pascal Simbikangwa pour son rôle actif dans l'extermination des Tutsi et pour complicité de crime contre l'humanité en raison de l'assassinat des Hutu opposés à la logique meurtrière. Cette décision de la justice française, en reconnaissant sans ambiguïté aucune le caractère planifié et concerté du génocide commis contre les Tutsi, constitue un geste fort qui réhabilite les victimes dans leur dignité. Elle félicite les associations, le CPCR, Survie, la FIDH et la LDH et leurs avocats qui ont œuvré pour que ce procès se tienne et rappelle que la reconstruction des rescapés et celle de la nation rwandaise passent nécessairement par un travail de justice qui ne fait que commencer en France. Elle forme le vœu que le procès Simbikangwa marque la fin de l'impunité des criminels en fuite en France ou ailleurs, et que les termes du verdict donnent un coup d'arrêt aux spéculations négationnistes sans cesse récurrentes.

Fait à Paris, le 17 mars 2014

Marcel Kabanda, Président d'Ibuka France.

Voici le communiqué, **ICI**

Motivation de la Cour, **ICI**

Autres articles de presse et média en 2014, cliquez **ICI**

https://www.ibuka-france.org/actions-en-justice-2014/